



conseil municipal

lundi 27 janvier 2014

à 20 h 30 à l'espace culturel - salle Dulcie September

ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 16 décembre 2013

Décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n°2013/077 au n°2013/079 et n°2014/001

secrétariat général

● Avenant au « Contrat Enfance Jeunesse » entre la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, les communes de Nangis et Grandpuits-Bailly-Carrois et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (C.A.F. 77)

médiathèque municipale

● Dénomination de la médiathèque de Nangis : « Médiathèque Claude PASQUIER »

service technique environnement

● Avenant n°4 à la convention d'exploitation du service de distribution de l'eau potable

service urbanisme

● Retrait de la délibération n°2012/FEV/008 et dénomination des voies intra muros du Hameau de la Psauve

service des ressources humaines

● Tableau des effectifs du personnel territorial – Année 2014
● Adhésion aux prestations RH proposées par les services Pôle Carrière du Centre départemental de Gestion de Seine-et-Marne aux collectivités affiliées

service financier et juridique

● Report et modification de la délibération n°2013/DEC/195 - Autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

question(s) diverse(s)

NOTE D'INFORMATION - Communication sur la mise à disposition de deux agents du personnel communal auprès de la Caisse des Ecoles de Nangis

question(s) orale(s)

Le sénateur maire,

Michel Billout



Les séances du conseil sont publiques